

1050 / 09 / SG

Madame la Députée,

Le paysage institutionnel de l'orientation professionnelle tout au long de la vie est particulièrement complexe et cloisonné, avec plus de 8000 organismes qui y travaillent à des titres divers selon un découpage qui est fonction du statut et de l'âge des bénéficiaires ainsi que de la nature des prestations que ces organismes prescrivent.

Il en résulte un foisonnement de pratiques, souvent pertinentes, mais qui ne constituent pas une politique publique. Des travaux ont été réalisés pour construire le cadre d'une telle politique, par la définition d'un diagnostic partagé (notamment, le rapport du conseil d'orientation pour l'emploi du 20 janvier 2009) ou par l'élaboration d'un plan d'action (par exemple, le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle présenté en mars 2007 par la délégation interministérielle à l'orientation). D'autres réflexions sont par ailleurs en cours au sein de la Commission de concertation sur les politiques de la jeunesse animée par le Haut commissaire aux solidarités actives et à la jeunesse. Mais le cadre et les préconisations de ces travaux se concentrent pour l'essentiel sur l'orientation professionnelle des jeunes qui ne constitue qu'une partie du sujet.

Dans ce contexte, je vous demande de mener une réflexion permettant de répondre aux questions suivantes :

- comment mieux mutualiser les connaissances sur l'évolution des emplois, des métiers et des qualifications, actuellement produites par différents organismes intervenant dans ce domaine, notamment les observatoires régionaux emploi – formation et les observatoires des branches professionnelles ?

*Madame Françoise GUEGOT
Députée de Seine-Maritime
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP*

- comment développer les pratiques coopératives dans l'offre de services d'orientation professionnelle afin d'offrir aux personnes, quel que soit leur âge, un accueil et un conseil qui prennent en compte leurs projets et leurs contraintes, sans s'arrêter de prime abord à leur situation et à leur statut ?

- comment développer l'accessibilité et la couverture territoriale des services d'orientation professionnelle, qu'il s'agisse d'un accueil physique, téléphonique ou par Internet, en s'appuyant sur les initiatives régionales et professionnelles prises en ce domaine ?

En outre, comme vous le savez, le projet de loi sur l'orientation professionnelle et la formation tout au long de la vie définit une mission d'intérêt général d'information et d'orientation et prévoit que les organismes qui y concourent devront être labellisés. Vous vous attacherez dans le cadre de votre mission à mieux définir les critères permettant de donner corps à cette labellisation en associant l'ensemble des acteurs.

A partir de cette analyse, vous ferez part au Gouvernement de vos propositions pour permettre le développement d'une véritable politique publique d'orientation professionnelle tout au long de la vie.

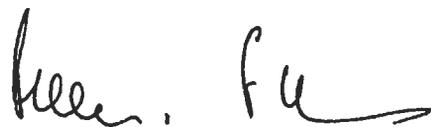
Un décret vous nommera, en application de l'article L.O.144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.

Pour mener à bien votre mission, vous pourrez faire appel aux services relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et notamment à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ainsi qu'à l'inspection générale des affaires sociales.

Je souhaite que vous puissiez me remettre vos conclusions au tout début du mois de décembre 2009, avant le terme des six mois de votre mission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Mme à un,



François FILLON